



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 27 septembre 2022

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 Octobre 2022. Délibération 2022-53

Le trois octobre deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounhir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procurations :

Frédéric CALVO donne procuration à Stéphanie COLPIN ; Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL ; Christian REY donne procuration à Cécile BENECH ; Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ ; Nawel BEGHIDJA donne procuration à Marie-Anne LENOBLE ; Vincent GOSSE donne procuration à René VIAL ; Pierre HEINRICH donne procuration à Yanice ZIDOUN ; Mariane OBEID donne procuration à Sophie BEKKAL ;

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Cécile BENECH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Virginie LOPEZ

Objet : AMENAGEMENT – Avis de la commune sur le dossier ICPE de la société VERKOR à Grenoble

La société VERKOR, dont le siège social se situe 1 allée du Nanomètre 38000 Grenoble souhaite créer sur la rue Henri Tarze, à Grenoble, un centre de recherche et de fabrication de modules batteries électriques pour l'industrie automobile.

Ce projet est implanté au niveau de la propriété SIEMENS et a fait l'objet d'un permis de démolir et de construire.

Sur ce site du projet nommé VERKOR Innovation Center (VIC), la société française prévoit de concevoir et expérimenter un nouveau système de cellules de batterie éco-efficient avec un rendement parmi les plus élevés de l'industrie. Les processus seront testés initialement dans ce centre avant d'être appliqués dans les grandes usines de fabrication de batteries couramment appelées gigafactories.

L'entreprise sera toutefois amenée à fabriquer des cellules Lithium-ion sur ce site, qui seront ensuite expédiées vers les clients qui réaliseront les assemblages en modules et pack. Le site VIC n'est pas destiné à entreposer des cellules après fin de la période de test.

Ce type d'activité étant soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la société VERKOR a donc présenté l'enregistrement de son dossier à ce titre.

Le rapport de recevabilité de l'Autorité environnementale (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) en date du 05 juillet 2022 précise que le dossier de demande d'enregistrement est complet et qu'il peut être mis à consultation du public.

La Préfecture de l'Isère a prescrit par arrêté une consultation du public du 22 août au 22 septembre 2022 et invité les communes incluses dans le périmètre d'un kilomètre autour de l'installation projetée, à donner leur avis par une délibération municipale.

La commune de Saint-Martin-le-Vinoux, sise dans le périmètre concerné, est appelé à formuler un avis au plus tard dans les quinze jours qui suivent la clôture de la consultation publique.

Au regard du dossier, les diverses mesures semblent être prévues afin de garantir un fonctionnement du site en respectant les conditions de sécurité, les enjeux environnementaux et son insertion urbaine.

Le rapporteur propose :

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable à la demande d'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement de la société VERKOR en vue de la création d'un centre de recherche et de fabrication de modules de batteries électriques pour l'automobile à Grenoble,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : Unanimité

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 octobre 2022

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

